

Formation



LE MAIRE ET LA MÉDIATION



Mercredi 7 juin 2023 - de 9h00 à 17h00

PROGRAMME

Intervenante

- Dominique PERRIN, Visio.t

Objectifs

- Disposer des outils pour intervenir sans danger dans un conflit en tant que médiateur ou choisir la meilleure solution de médiation extra muros

Contenu

- **La médiation**
 - > Définition et loi
 - > Le médiateur : les 6 principes posturaux
 - > Médiateur, conciliateur, négociateur ou arbitre ?
- **Où est ma zone de confort ?**
 - > Suis-je naturellement un médiateur, un conciliateur, un négociateur ou un arbitre ?
 - > Renforcer ma confiance
 - > Leur fonction dans la résolution des conflits
- **Attention, danger !**
 - > Analyser les risques d'intervention
 - > Comprendre comment les parties construisent le conflit
 - > Qui peut intervenir ?
- **Les outils de médiation**
 - > Pratiquer l'écoute active
 - > Se servir de la reformulation
 - > Observer le non verbal des parties
 - > Élaborer l'accord

Méthode pédagogique

- Diagnostic individuel
- Apports théoriques : Ecoute active Communication positive Reformulation
- Grille de Barry Hart
- Jeux de rôle
- Exercices pratiques

Limitée à 12 personnes

Lieu de formation

Salle Parquet
Conseil Départemental des Vosges
8 rue de la préfecture – EPINAL

Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

Formation éligible au **MON COMPTE ELU**
financement par le DIFE*

Frais d'inscription hors DIFE

100 € frais déjeuner compris

Conditions d'annulation

- **Toute inscription annulée une semaine (5 jours ouvrés) avant la formation**, sera facturée à hauteur de 50 % du montant de la participation demandée.
- **Toute inscription annulée 48 heures ouvrées avant le stage**, est due dans son intégralité.

L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.

*DIFE :

Droit Individuel à la Formation des Elus